

Perspectives pour les femmes telles que proposées par un évêque entre

1928-1950

“Vous l'aurez encore remarqué, cette étude garde une réserve discrète au sujet des carrières féminines d'exception. Le fait que des jeunes filles et des femmes se voient forcées d'envahir les manufactures, et que d'autres, sans y avoir été forcées, envahissent les professions libérales, n'est pas de ceux qu'on peut rattacher à un état de société idéal. Avez-vous observé l'importance sociale que l'organisation ecclésiastique donne à la vie religieuse? Pourquoi, sinon parce que la tâche de la prière, les tâches de l'enseignement, et les tâches diverses de la miséricorde se répartissent toutes les énergies de nos religieuses au service de la vie familiale? Normalement ce sont les besognes familiales qui devraient utiliser les activités de toutes les femmes, même de celles qui, n'y ayant pas été invitées, ne fondent pas de famille. Gardes-malades, institutrices, gouvernantes à domicile, servantes - pourquoi pas - dans les bonnes familles, ouvrières de l'aiguille, de la plume, du pinceau, de la pensée, elles contribueront chacune à alléger le fardeau des mères de famille. Si des circonstances familiales leur ont interdit l'entrée de la vie religieuse, du mariage, ou de l'une de ces tâches, pourquoi n'aspireraient-elles pas à venir en aide à une famille de leur parenté? Rien dans tout cela ne s'oppose à leurs aspirations d'ordre intellectuel. Mais tout les invite à faire que leur vie intellectuelle reste intelligente, et à retenir que, pour tous et surtout pour la femme, la bonté qui se dévoue est une forme supérieure de l'intelligence.

C'est pour la sauvegarde de leur personnalité que nous conseillons aux jeunes gens de n'aspirer point d'abord au fonctionnarisme. C'est aussi pour les empêcher d'égarer leur liberté, et par respect pour elles, que nous souhaitons aux jeunes filles de ne pas sortir de leurs attributions. Elles peuvent croire s'émanciper quand elles se soustraient aux tâches qui servent d'adjuvant à la vie familiale comme telle: en réalité, ce n'est pas une carrière qu'elles embrassent, c'est toujours plus ou moins une aventure qu'elles tentent. Et, s'il vous plaît, qu'un féminisme subtil ne nous oppose pas l'exemple d'une Jeanne d'Arc à la tête d'une armée, ou d'une Madeleine de Verchères faisant le coup de feu. Ces phénomènes, la Providence les suscite quand les hommes manquent à leur

tâche, ce qui est proprement un malheur commun. Or nous parlons d'un état normal où la société n'aura pas subi cette catastrophe, et qui n'exige pas une série de miracles de préservation physique et morale pour la femme sortie de son rôle. Et puis, chacun sait que ces héroïnes, comme Judith dans l'écriture, ne furent capables d'assumer un moment leur tâche virile d'exception, que pour avoir excellé avant tout dans les vertus de leur sexe, au sein de la vie familiale. (1)

Ce long extrait d'une circulaire au clergé de Mgr Courchesne montre bien tout l'intérêt que cet évêque a accordé à la situation de la femme dans la société. Les questions d'aujourd'hui y trouvent déjà quelques résonances. Jeter un regard sur le passé nous permet, certes, de discerner le cheminement en cours, ainsi que l'enracinement profond de certaines difficultés. J'ai choisi de scruter les **Mandements et Circulaires** de Mgr Courchesne dans le but de découvrir comment l'Eglise de l'Est du Québec, par la voix de son représentant officiel percevait les femmes, et surtout ce qu'elle leur proposait comme mission. Au fil de la lecture des textes écrits entre 1928 et 1950 -durée de l'épiscopat de Mgr Courchesne- j'ai pu dégager quelques traits bien marquants qui tracent le profil souhaité pour les femmes de notre région à cette époque.

1. D'abord des femmes vouées à la famille

Dans le texte reproduit auparavant, Mgr Courchesne indique bien que “normalement ce sont les besognes familiales qui devraient utiliser les activités de toutes les femmes”, même de celles qui n'ont pas fondé de famille. C'est le modèle de la femme concentrée sur l'entretien et la protection de la vie de famille qui est le premier élément de base constitutif de la vie d'une femme; il ne semble pas y avoir de doute là-dessus. Tous les autres traits vont être établis en fonction de celui-là; les approbations et les encouragements de l'évêque s'inscrivent dans ce qui favorise cette ligne d'évolution, tandis que ses recommandations et ses blâmes se rapportent à tout ce qui nuit à ce type de réalisation de la femme.

Ainsi les “carrières féminines d'exception”, le travail dans les manufactures, les professions libérales, ne cadrent pas

dans “l'état de société idéal” entrevu par Mgr Courchesne. Tous les métiers exercés par les femmes, services dans l'enseignement, auprès des malades, dans les familles, travail d'artistes, doivent contribuer “à alléger le fardeau des mères de famille”. Les tâches entreprises par les religieuses doivent également poursuivre le même but. La mission des femmes, c'est de sauver les familles, toute autre motivation est jugée comme recherche d'aventure, et fait preuve d'un féminisme rejeté par l'évêque.

Faut-il aussi exprimer l'inquiétude que Nous causent les mesures destinées à attirer les femmes, et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu séantes à leur sexe? Sa Sainteté le Pape Pie XII le rappelait récemment, c'est dans les liens de la famille que repose la force et la gloire d'une nation, une nation ne peut subsister avec des familles disloquées. Il est grandement à craindre que la dislocation de nos familles ne désaxe aussi toute la vie sociale de notre pays. [2]

2. Sous l'autorité de son mari

Reconnue comme pilier de la famille, la femme-mère doit cependant rester sous l'autorité de son mari. Citant saint Paul et le pape Pie XI, Mgr Courchesne établit que la femme doit être soumise à son mari; toutefois c'est encore elle qui doit assurer la sauvegarde de la vie familiale. Si l'homme -mari ou père- ne remplit pas convenablement son rôle d'autorité, c'est la femme qui doit “l'élever”, “le remettre ensuite à sa tâche et lui rappeler son devoir de ne s'y point dérober”, c'est-à-dire d'exercer son rôle d'autorité sur sa femme et ses enfants. La mère de famille est véritablement perçue comme la personne la plus capable dans le couple, celle qui est assez habile pour communiquer parfois l'autorité au père et aussi à son mari. Selon une configuration trinitaire, le père représente “la majesté de Dieu le Père”, tandis que la mère dévoile “l'image de la bonté et du dévouement du Verbe de Dieu venu sur terre”, et que les enfants livrent “l'image de l'amour increé de Dieu, l'Esprit Saint”. Voici donc ce long extrait qui situe l'autorité dans la famille:

Le second service que rend la doctrine

catholique à la cité consiste à maintenir, quelle que soit l'évolution des mœurs, que la famille est une vraie société et qu'à ce titre elle doit avoir un chef, une autorité. "Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur. Car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est la tête de l'Eglise." [Eph. V, 22-24]. Vous entendrez Pie XI, après avoir rappelé ce principe, revendiquer avec non moins de fermeté, l'une des premières caractéristiques de la civilisation chrétienne. "La soumission de la femme à son mari ne nie ni n'enlève la liberté qui appartient pleinement à la femme, tant à cause de sa dignité de personne humaine qu'à raison de sa noble fonction d'épouse, de mère et de compagne. Elle n'implique pas l'obéissance à toute injonction qui serait inconciliable avec sa dignité d'épouse ou avec la saine raison. Cette soumission ne la réduit pas à la condition des mineurs. Elle interdit cette liberté exagérée qui perd de vue le bien de la famille. La soumission de la femme à son mari ne veut pas que, dans le corps qui est la famille, le cœur soit séparé de la tête, au grand détriment de tout le corps et avec danger d'en précipiter la ruine" [Le Mariage Chrétien].

Ces précisions de Pie XI laissent assez entendre qu'il peut y avoir déchéance du père, par excès ou par défaut. L'exercice chrétien de l'autorité considère que l'on n'est l'auteur de l'ordre [auctoritas] que si on sert soi-même cet ordre. Il se peut donc que la femme chrétienne doive ajouter à sa tâche d'élever ses enfants, celle d'élever son propre mari, ou du moins de le relever moralement. Mais ce doit être pour le remettre ensuite à sa tâche et lui rappeler son devoir de ne s'y point dérober.

La prédication de l'évêque et de ses mandataires, on le conçoit, doit bien se teinter, comme celle de saint Paul, des couleurs plus ou moins sombres de chaque époque, quand elle touche un sujet aussi grave que celui de l'autorité dans la famille. Nos conditions modernes du travail industriel ont tellement changé l'application de cette loi de l'autorité du père. Ce n'est pas seulement la vie rurale qui a vu ses paysans chercher au loin un travail plus lucratif que celui de la terre. C'est l'ancien atelier de l'homme d'un métier qui a disparu.

Or ce n'est pas la force physique qui soutient l'autorité paternelle. C'est le respect mutuel. Quel que soit l'âge du père de famille, si faible qu'il soit devenu, son autorité est un don spirituel. Dieu le Père, comme leur piété filiale révèrera dans la mère, l'image de la bonté Dieu le père, comme leur piété filiale révèrera dans la mère, l'image de la bonté et du dévouement du Verbe de Dieu venu sur terre. Et les parents savent leur autorité affermie quand ils voient dans leurs enfants, lien vivant qui les unit, l'image de l'amour incréé de Dieu, l'Esprit Saint. [3]

3. Gardiennes de l'esprit rural

Le diocèse de Rimouski regroupait entre 1928 et 1950 une population fortement rurale que le clergé voulait préserver de l'influence des villes qualifiées de "Babylone moderne". Mgr Courchesne s'est particulièrement fait le défenseur de la vie rurale, protectrice des vertus et de la foi chrétienne. Dans une de ses premières circulaires au clergé, il traite de la crise agricole en essayant de



Mgr Georges Courchesne

cerner les causes de la désaffection de la profession d'agriculteur chez les jeunes.

On ne se risque qu'en tremblant à les énumérer. A tort parfois, avec raison quelquefois, l'impression reste répandue que l'on ne tient à la condition d'habitant que si l'on ne peut pas faire autrement; qu'un peu d'instruction se concilie mal avec le métier; que passer à la vie du villageois ou du citadin, constitue une ascension sociale, même si c'est pour y faire la barbe aux autres, ou pour se vouer aux besognes de l'usine, ou simplement pour séjourner à la ville et y vivre d'expédients, entre deux saisons d'aventures peu payantes dans les chantiers. Quelqu'un a aussi affirmé que le citadin, en promenant à travers nos campagnes ses élégances douteuses, traite de haut le jeune campagnard, qui n'a pas besoin de ces insolences pour se sentir intimidé et pour se méprendre sur la supériorité sociale de ceux qui voyagent dans des automobiles non payées. Je n'ose pas garantir l'exactitude de cette observation, n'ayant jamais éprouvé de ces timidités. Mais qui dira ce qui se passe dans l'imagination de la jeunesse quand on lui laisse entendre que la vie du citadin, c'est ce luxe de loisir et de déplacements en riche équipage?

S'il fallait maintenant faire le compte des rêves qui s'ébauchent dans certaines têtes féminines, peut-être trouverions-nous que celles-là sont prêtes à prêcher autour d'elles le déracinement, non certes à cause de l'instruction reçue, comme on l'écrit trop, mais certainement à cause de l'usage fantaisiste qu'elles en font. Serait-ce trop affirmer que de mettre beaucoup de ces accès de mépris de la terre, chez la jeunesse des deux sexes, au compte de vagues aspirations d'enfants prodigues? Le prodigue qu'a décrit le Sauveur est bien un dégoûté de la paisible honnêteté de la vie des champs. Il a son émule féminin: le bourg de Magdala a assisté à ses débordements.

Tous deux aspirent à l'anonymat de la ville, où l'on échappe plus facilement à la surveillance et l'on n'a plus, semble-t-il, de réputation à sauvegarder comme dans le milieu rural, où tout le monde se connaît. [4]

Les femmes peuvent contribuer à garder l'amour de la terre chez leurs enfants; elles sont considérées comme celles qui par leur douceur et leur patience stimuleront l'attachement à la vie rurale. La lettre pastorale collective des archevêques et des évêques du Québec du 30 novembre 1937 énonce des conseils bien caractéristiques sur ce sujet.

Malgré les travaux et les plaintes du père, malgré la dureté de la vie, si sa douce voix, voix chrétienne, voix de confiance en Dieu, voix de douce résignation dans les épreuves, voix d'encouragement et d'amour toujours fidèle, se fait entendre et répand au foyer rural comme une atmosphère purifiante et une lumière du ciel, elle rendra la vie de la campagne plus attachante pour tous, et ses fils aimeront à y demeurer. [5]

Les villageoises elles-mêmes sont invitées à se montrer toujours favorables aux travaux de la terre et à faire partie des groupements agricoles féminins ou des cercles des fermières.

Dans une circulaire au clergé du 10 novembre 1941, Mgr Courchesne fait part de ses craintes au sujet du travail des servantes en ville. Le secrétariat de la J.O.C.F. venait d'ailleurs de publier un mémoire sur cette question. L'évêque de Rimouski souligne:

L'attrait des salaires qui se donnent dans les usines de munitions semble bien déterminer un exode silencieux vers les villes. Je vous prie de porter votre attention sur ce danger. [...] Ce qu'on nous dit des filles de la campagne et de leur sort dans les grandes villes où elles vont chercher du service, doit nous donner de l'inquiétude. Nous sommes

sur la liste des diocèses qui voient passer des jeunes filles à l'anonymat des grandes villes et à l'espèce de traite des blanches qu'on nous dénonce comme un fait. A Rimouski, un service de la J.O.C.F. s'occupe des deux cents servantes venues ici de nos campagnes. [6]

Le mémoire de la J.O.C.F. était très précis dans ses recommandations et réclamait fortement que les filles de la campagne restent chez-elles et qu'il y ait un service de protection des jeunes filles aux gares, "endroits préférés des racoleurs, des agents de prostitution." (7)

4. Des femmes modestes et tempérantes

La vertu que l'on tient principalement à préserver chez les femmes, c'est la pureté. C'est un thème qui a été fréquemment abordé par Mgr Courchesne alors qu'il parlait des modes, des danses, de la littérature pornographique, des vocations féminines et sacerdotales.

Mgr Courchesne n'a pas craint de parler des modes féminines, même s'il est conscient de la difficulté d'un tel discours: "sur ce sujet délicat, nous avons le sentiment d'être exposés à dire des choses qui font se cabrer ces dames". (8) Les modes indécentes sont désapprouvées à cause de la corruption et du manque de liberté qu'elles manifestent.

Si la confection des vêtements féminins est aux mains de corrupteurs publics, et si certains règlements idiots sont venus, à la faveur de la guerre, prétexter l'économie, pour obliger les fournisseurs à livrer à l'enfance, à l'adolescence et à l'âge mûr même, des habits très coûteux où manque le linge par le haut et par le bas, je ne parviens pas à comprendre pourquoi les honnêtes gens ne se décideraient pas à s'émanciper de l'humiliante dictature des tailleurs pour dames. Ne se décidera-t-on pas, une bonne fois, à reconnaître que ceux qui font leur fortune à même la vertu de tout le monde sont de ceux qu'a désignés l'Écriture en les disant marqués du signe de la bête? Que nos associations catholiques mettent donc à leur programme de coopération la création et la mise sur le marché d'une marchandise faite avec goût et qui livre honnêtement à ceux qui y mettent le prix, des vêtements propres à couvrir tout ce qui doit l'être chez une humanité civilisée, et cela, pas seulement pour l'usage de la place publique, mais j'oserais dire: surtout dans l'intimité du sanctuaire de la famille. [9]

Mgr Courchesne souligne également la légèreté des sous-vêtements qui ne conviennent pas à notre climat.

Et je range parmi les violations du sens commun la coutume qu'ont prise les jeunes filles et les femmes, de porter des sous-vêtements insuffisants à les protéger contre les rigueurs de notre climat. Car l'on passe ici de la manie de l'exhibition à une sorte de manie suicidaire. Nos communautés de femmes se demandent avec angoisse, au commencement de chaque année, si les mères ont complètement perdu l'instinct maternel, quand arrivent les jeunes filles, jusque du fond de nos campagnes, avec une garde-robe qui suffirait à peine sous les tropiques. Que vaudra demain la santé de celles-ci, qui devront à leur tour donner la vie? [10]

En général, les femmes sont invitées à beaucoup de modération:

Modération dans le train de vie, dans les habits, modération dans les goûts,

acceptation du devoir d'état dans les conditions providentielles, où l'on a grandi et où l'on doit servir d'appui au chef de foyer, modération dans les rêves, de façon à ne pas céder à des plans de vie qui ne cadrent pas avec les exigences de sa profession. [11]

On recommande aussi aux femmes de ne pas se livrer à l'usage de cigarettes et des cocktails, surtout en raison des effets physiologiques de ces pratiques. (12). Elles doivent aussi s'abstenir de danses qui sont considérées comme "une occasion ordinairement prochaine de péché".(13)

Les moyens préconisés pour préserver la pureté et la tempérance des jeunes filles et des femmes sont la prière, l'autorité du père, une croisade pour la pureté, un mouvement féminin en faveur de la modestie.

Prières publiques:

A partir de la réception de la présente lettre et jusqu'à la fin de mai prochain, vous voudrez bien, entre les annonces et le sermon, vous agenouiller, faire agenouiller vos fidèles et prononcer sans un mot de commentaire, l'annonce suivante:

"Pour obéir à une ordonnance formelle de Mgr l'Évêque du diocèse, nous allons prier afin d'obtenir que l'ensemble des femmes et des jeunes filles catholiques s'abstiennent des boissons alcooliques et respectent les exigences de la pudeur et de la modestie du vêtement partout au dehors et notamment à leur foyer, dans la vie de tous les jours: Notre Père... Je vous salue, Marie... Mère très pure, priez pour nous. Vierge très prudente, priez pour nous."[14]

Les pères de famille doivent se servir de leur autorité pour que la décence règne chez leur femme et leurs filles.(15) De plus, deux croisades de pureté sont signalées: l'une organisée en Italie dont fait part Pie XII dans un de ses discours en 1941(16); l'autre originant de la lettre pastorale collective des archevêques et des évêques du Québec sur la croisade de la pureté, le 5 mai 1946(17). Enfin, Mgr Courchesne se réjouit de la naissance d'un mouvement féminin en faveur de la modestie, les "Messagères de Notre-Dame", suite à une semaine de modestie et de santé tenue du 1er au 8 décembre 1947 à l'École ménagère régionale de Rimouski.(18)

L'objectif visé dans cette campagne pour la pureté, la tempérance et la modestie, c'est que les jeunes filles soient fidèles à leur vocation de chrétiennes et que plusieurs d'entre elles se consacrent à la vie religieuse.

Je demande que l'on prie Notre-Seigneur d'envoyer son Esprit au secours de toutes les jeunes filles de notre diocèse, afin qu'elles se maintiennent dans la crainte de Dieu, qu'elles soient fidèles à leur vocation de chrétiennes, qu'elles ne refusent pas d'entendre l'appel de Dieu, qui en veut un grand nombre à la vie religieuse, et que celles qui deviendront mères de famille se préparent saintement à entrer dans cet état. Il faut compter, avant tout, sur le secours de la prière pour obtenir que restent bonnes et pures et respectables toutes celles qui feront, demain, que l'âme de notre peuple soit élevée dans la crainte de l'amour de Dieu.[19]

5. Protectrices de la vie de prière

Les femmes ont été chargées d'entretenir la vie spirituelle au foyer. "Que

Notre-Seigneur nous accorde la grande grâce de voir les mères chrétiennes d'aujourd'hui et celles de demain maintenir dans nos foyers la flamme de la piété et de l'esprit surnaturel."(20) Mgr Courchesne réitère à quelques reprises les prêtres du diocèse de Rimouski de faciliter aux Soeurs de l'Immaculée le recrutement de paroissiennes pour les retraites fermées. (21) C'est à l'occasion de ce temps de ressourcement spirituel que les jeunes filles pouvaient acquérir "la tranquillité d'âme et l'esprit de sacrifice nécessaires" pour la direction de leur futur foyer ou encore l'épanouissement de leur vocation religieuse.

De plus, c'est aux mères de famille que revenait d'abord la première préparation des vocations sacerdotales.

Est-ce que votre expérience des âmes ne vous convainc pas de jour en jour que les vocations sacerdotales ont leur première préparation dans l'âme des futures mères de famille et que les vocations diminuent dans le proportion où le foyer devient plus mondain que chrétien? [...] Nos mères de famille de toute condition procéderont de l'idéal inspiré par ce que l'Évangile nous apprend de la Mère du Sauveur du monde, le Christ, et elles envelopperont la vie de leurs enfants d'influences décisives pour leur vocation de chrétiens, de religieux, de prêtres. Ou bien nos mères de famille procéderont d'un idéal pour lequel le Sauveur a été sévère, l'idéal mondain. [22]

Signalons quelques dévotions à des femmes. La dévotion à Marie, "ostensor de l'Homme-Dieu" est recommandée lors d'une lettre pastorale sur la reine des apôtres, clercs et laïques, le 12 avril 1935(23), d'une circulaire au clergé du 30 avril 1944(24). Le soixantième anniversaire du patronage de Sainte-Anne est souligné dans la circulaire au clergé du 17 juillet 1937. (25)

6. Engagées dans des associations

Différentes associations féminines catholiques, souvent correspondant à un groupement d'hommes, permettent aux femmes de s'engager plus intensément dans la vie sociale avec des motivations chrétiennes. Les **Mandements et Circulaires** de Mgr Courchesne nous font connaître la Ligue féminine d'Action Catholique (26), la J.A.C.F., la J.E.C.F., l'A.C.J.C.F., la Confrérie de la Doctrine chrétienne (28), les cercles Jeanne d'Arc. (29)• De fait, Mgr Courchesne souhaitait la naissance de groupement d'Action catholique.. "Sans trop aider, le curé fera bien d'organiser selon les exigences de l'esprit chrétien un comité paroissial d'action catholique féminine."(30) Il se réjouit de la mise sur pied de la section féminine de l'U.C.C., qui permettra de régir plus adéquatement "tout ce qui relève du ministère de l'intérieur au foyer rural".

L'une des plus récentes décisions de l'U.C.C. diocésaine a consisté à mettre sur pied une section féminine de l'association professionnelle sous le nom de Dames de l'U.C.C. L'idée en a souvent été exprimée depuis la fondation de l'U.C.C. en 1924. Sans beaucoup de propagande et seulement parce que la chose a tant de bon sens, les femmes de nos cultivateurs ont compris qu'elles aideraient beaucoup leurs maris si elles entraient dans l'association qui enveloppe de sa protection le bien de tous les foyers ruraux. Qu'on pense aux questions relatives à la Caisse populaire, à la

Mutuelle-Vie, aux soucis que donnent l'horticulture, la basse-cour, bref tout ce qui relève de ministère de l'intérieur au foyer rural. [31]i

7. Des institutrices

Il est intéressant de constater comment Mgr Courchesne, lui-même éducateur éminent, a voulu assurer aux femmes une instruction de plus en plus poussée. La circulaire au clergé du 21 juin 1947 est caractéristique à cet égard.

J'insiste sur la nécessité de faire donner à toutes les jeunes filles qui en sont capables et c'est la majorité- un cours complet et qui ne se limite pas au grade élémentaire. Je le regrette, mais il me faut constater chaque année que nous n'avons pas d'élèves qui aillent jusqu'au grade supérieur à Rimouski. [...] Mais je demande que nos associations féminines s'émeuvent et travaillent l'opinion des parents de façon que l'on veuille bien faire les sacrifices nécessaires si l'on veut assurer aux éducatrices de demain ce que feu Mgr Brunault appelait la "plus belle dot que l'on puisse offrir à une jeune fille: la culture et le brevet du cours supérieur de l'une de nos écoles normales". [32]

De fait, Mgr Courchesne s'est largement intéressé à la vie des écoles normales, de son diocèse; nous sommes mis au courant de leurs débuts (33), du prix de pension à payer en 1947, "vingt piastres par mois (34)" des activités de l'École normale de Sainte-Rose-du-Déglis (35). L'évêque de Rimouski s'est beaucoup préoccupé des qualités des institutrices, il savait "combien le sort de l'école dépend du sérieux de l'institutrice (36)". Il a maintes fois insisté sur l'importance de l'union diocésaine des institutrices (37), sur la fédération diocésaine des cercles pédagogiques des institutrices. (38)

La profession d'institutrice a été largement privilégiée dans la vie rurale, car c'était la seule que les jeunes filles pouvaient exercer dans leur propre milieu les autres emplois exigeant le départ vers les villes. Comme on voulait assurer une bonne éducation aux fils et filles de la terre et que d'autre part, la vie des villes était honnie, on comprend toute l'importance qui a été donnée à la formation d'institutrices. Quelques autres types d'études sont aussi mentionnés: des études agricoles (39), les cours de l'École ménagère régionale des Soeurs du Saint-Rosaire. (40)

8. Des religieuses

La lecture des **Mandements et Circulaires** nous fait découvrir toute l'attention qu'a apportée Mgr Courchesne à la vie et à l'oeuvre de différentes communautés religieuses qui ont été présentes sur le territoire du diocèse. La circulaire du 31 décembre 1936 nous fournit plusieurs renseignements sur le sujet: la situation financière un peu précaire de la fondation au Lac-au-Saumon de la communauté des Servantes de Marie Reine du Clergé; la construction à Rimouski de la maison des retraites fermées des Soeurs de l'Immaculée Conception, la construction d'une aile à l'hospice des Soeurs de la Charité, également au monastère des Ursulines, ainsi qu'au monastère des Servantes de Jésus-Marie. (41) D'autres circulaires nous apprennent l'incendie d'une partie du monastère des Ursulines (42), la construction d'une aile à l'hôpital de Rimouski, l'ouverture de dix missions par les Soeurs du Saint-Rosaire, le départ

d'Ursulines pour le Japon, l'érection de la congrégation des Soeurs Servantes de Notre-Dame Reine du Clergé en congrégation diocésaine, la fondation de l'hôpital du Saint-Rédempteur par les Soeurs Dominicaines du Saint-Enfant-Jésus, le service des Soeurs de la Sagesse au Sanatorium anti-tuberculeux de Mont-Joli. (43)

Ce sont là des détails bien matériels qui montrent toutefois l'intérêt de l'évêque pour la vie et les activités des religieuses dans son diocèse, ainsi que l'estime qu'il avait pour elles.

Le type de femme qu'imaginait Mgr Georges Courchesne en écrivant à son clergé n'était certes pas la femme-objet ni la femme-enfant, encore moins la femme-poupée; la vie de la campagne était certes trop exigeante pour permettre de telles fantaisies. Au contraire, la femme qui y est présentée est celle qui est entièrement consacrée à la vie de sa famille ordinairement nombreuse, où doit régner l'autorité du père. Elle s'intéresse à la vie rurale et voit à cultiver cet amour de la terre chez ses enfants. En 1936, Mgr Courchesne confirmait qu'"elles (les femmes) ont mieux à faire (...) que d'accepter de s'américaniser par tout ce qui atteint déjà nos villages après avoir presque tué la vie de l'esprit chez une multitude de leurs soeurs de la classe dite dirigeante de nos grandes villes."(44)

Des questions bien actuelles comme la contraception, l'avortement ont été à peine soulevées dans les écrits de Mgr Courchesne, car la tradition chrétienne et catholique était trop ferme pour qu'on songeât à apporter quelques modifications à des prescriptions morales basées sur la fécondité naturelle de chaque relation sexuelle.(45) Cependant, devant l'émancipation et l'exhibitionnisme qui se faisaient jour, les interventions de Mgr Courchesne se sont faites pressantes pour que les femmes soient modestes dans leurs vêtements, qu'elles refusent la consommation de l'alcool, en somme qu'elles soient modérées dans tout leur comportement. D'ailleurs, ce sont les femmes qui doivent stimuler la vie spirituelle de leur foyer; leur engagement dans les groupes d'Action catholique et l'U.C.F. est tout indiqué pour soutenir leur apostolat. Pour leur part, les religieuses fournissant une participation variée à la vie sociale et spirituelle du diocèse. Finalement, Mgr Courchesne souhaitait que les femmes se servent de leur intelligence et contribuent à développer celle de notre peuple; la profession d'institutrice a été particulièrement valorisée dans ses écrits.

Les propositions faites par Mgr Courchesne m'apparaissent bien liées à une mentalité et une préoccupation surtout rurales, mais elles lancent un appel à la responsabilité pour le femme au coeur de la vie du couple, de la famille, de la société et de l'Eglise, appel qui demeure impératif pour aujourd'hui, même s'il sera rempli sous des modalités différentes.

MONIQUE DUMAIS

NOTES:

Je remercie ma soeur, Françoise Dumais, pour l'aide qu'elle m'a apportée dans le dépouillement des textes.

1. Mgr Georges Courchesne, *Circulaire au clergé*, no 89 (bis), 27 septembre 1942, **Mandements et circulaires**, vol 111, pp. 177-178.
2. Lettre pastorale collective et mandement des archevêques et des évêques du Québec, 18 janvier 1942, 111, p. (103).

3. Circulaire au clergé, no 89, 8 septembre 1942, 111, pp. 149-151.
4. Circulaire au clergé, no 4, 24 décembre 1928, 1, pp. 33-34.
5. Lettre pastorale collective des archevêques et des évêques du Québec sur le problème rural au regard de la doctrine sociale de l'Eglise, 30 novembre 1937, 111, p. (10).
6. Circulaire au clergé, no 84, 10 novembre 1941, 111, pp. 71-71.
7. Mémoire de la J.O.C.F. sur les problèmes des jeunes filles de la campagne venant travailler dans les villes, 111, p. (11) suite à la page 86.
8. Circulaire au clergé, no 84, 10 novembre 1941, 111, p.73.
9. Circulaire au clergé, no 101, 19 août 1944, IV, pp. 117-118. Autres textes sur la modestie: *Circulaire au clergé*, no 34, 9 février 1934, 1, pp. 303-304; *Circulaire au clergé*, no 85, 15 janvier 1942, 111, p. 105.
10. *Circulaire au clergé*, no 12, 15 avril 1930, 1, p.117.
11. *Circulaire au clergé*. no 6, 12 mai 1929, 1, p. 67.
12. *Circulaire au clergé*, no 40, 25 février 1935, 1, p. 353; cf. *Circulaire au clergé*, no 95, 25 novembre 1943, IV, p. 56.
13. *Circulaire au clergé*, no 25, 5 avril 1932, 1, p. 232.
14. *Circulaire au clergé*, no 34, 9 février 1934, 1, pp. 303-304.
15. *Circulaire au clergé*, no 12, 15 avril 1930, 1* p. 118.
16. Discours du pape XII, 111, pp. (19-26); suite à la page 86.
17. Lettre pastorale collective des archevêques et des évêques du Québec sur la croisade de la pureté, 5 mai 1946, V, no 115 (bis), pp. 33-35.
18. *Circulaire au clergé*, no 120, 20 décembre 1947, V, pp. 128-129.
19. *Circulaire au clergé*, no 15, 8 janvier 1931, 1, pp. 150-151.
20. *Circulaire au clergé*, no 10, 24 décembre 1929, 1, p. 95.
21. *Circulaire au clergé*, no 3, 6 août 1928, 1, p. 21; *Circulaire au clergé*, no 30, 11 février 1933, 1, p. 273.
22. *Circulaire au clergé*, no 103, 24 octobre 1944, IV, p. 150.
23. Lettre pastorale no 3, 12 avril 1935, 111, pp. 251-301.
24. *Circulaire au clergé*, no 98, 30 avril 1944, IV, pp. 94-101.
25. *Circulaire au clergé*, no 57, 17 février 1937, 11, p. 104.
26. *Circulaire au clergé*, no 52, 15 novembre 1936, 11, p. 51.
27. *Circulaire au clergé*, no 72, 25 janvier 1940, 11, pp. 337-338.
28. *Ibid.*, p. 332.
29. *Circulaire au clergé*, no 104, 28 octobre 1944, IV, p. 165.
30. *Circulaire au clergé*, no 30, 11 février 1933, 1, p. 270.
31. *Circulaire au clergé*, no 72, 25 janvier 1940, pp. 326-327.
32. *Circulaire au clergé*, no 116, 21 juin 1947, V, p. 92.
33. *Circulaire au clergé*, no 74, 8 mai 1940, 11, pp. 389-390; *Circulaire au clergé*, no 116, 21 juin 1947, V, pp. 91-92.
34. *Ibid.*, V, p. 91.
35. *Circulaire au clergé*, no 94, 15 août 1943, IV, pp. 31-40.
36. *Ibid.*, p. 31.
37. *Circulaire au clergé*, no 99, 10 mai 1944, IV, p. 103.
38. *Circulaire au clergé*, no 84, 10 novembre 1941, 111, p. 73.
39. *Circulaire au clergé*, no 40, 25 février 1935, 1, pp. 354-355.
40. *Circulaire au clergé*, no 95, 25 novembre 1943, IV, p. 55.
41. *Circulaire au clergé*, no 52, 15 novembre 1936, 11, pp. 56-59.
42. *Circulaire au clergé*, no 54, 18 janvier 1937, 11, p. 70.
43. *Circulaire au clergé*, no 71, 15 décembre 1939, 11, pp. 299-303.i
44. *Circulaire au clergé*, no 52, 15 novembre 1936, 11, p. 53.
45. c.f. lettre collective des archevêques et des évêques du Québec, sur le prêtre et la croisade de pureté, 2 janvier 1947, V, no 115 (ter), pp. 75-77.